

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MARLES EN BRIE



RÉVISION SIMPLIFIÉE DU PLU

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT

Approbation

*Vu pour être annexé à la délibération
du conseil municipal du 22 octobre 2012*



Monique Allain
Le Maire
Monique ALLAIN

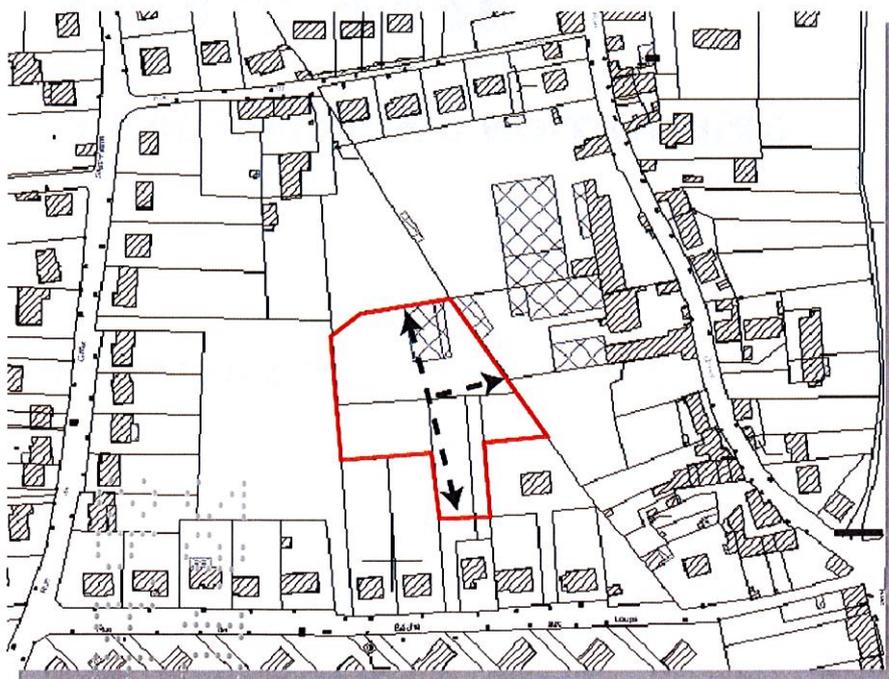
PRÉALABLES

Les Orientations d'Aménagement précisent des dispositions sur des secteurs présentant un enjeu pour le développement urbain de la commune.

Ces Orientations d'Aménagement permettent de définir des actions et des opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune.

Afin de proposer un aménagement cohérent sur l'ensemble du secteur, la révision simplifiée intègre l'orientation d'aménagement suivante.

ZONE 1AU – RUE OLIVIER/RUE DE LA BRÈCHE AUX LOUPS



L'orientation d'aménagement s'établit dans la continuité de celle proposée pour la zone « 1AU rue Olivier » (OA n°4 dans le PLU opposable).

L'aménagement de la zone 1AU doit permettre un fonctionnement cohérent sur l'ensemble du secteur.

Il vise à :

- imposer le maillage avec la partie de la zone 1AU figurant au P.L.U. avant la présente révision simplifiée,
- imposer un maillage avec la voie au sud rue de la Brèche aux Loups,
- préserver les possibilités de maillage vers la zone UA,

ceci pour interconnecter les différentes entités.